

**STRATÉGIES  
POUVANT ÊTRE  
DÉFINIES  
SUITE AUX  
FORMATIONS**

## TROIS STRATÉGIES SONT BRIÈVEMENT PRÉSENTÉES CI-APRÈS :

- 1. Stratégie définie par une OPA régionale**
- 2. Stratégie définie par une OPA nationale**
- 3. Stratégie pouvant concerner les pays de la CEDEAO et une combinaison d'acteurs**

### 1. STRATÉGIE DÉFINIE PAR UNE OPA RÉGIONALE

A titre d'exemple, figure ci-dessous la stratégie conçue au final de l'atelier de formation de Dapaong au Nord Togo en 2014 [42 participants dont 22 responsables paysans membres de l'organisation paysanne partenaire, l'union régionale des producteurs de céréales de la région des savanes - UROPC-S - et une vingtaine de techniciens de divers organismes]. Elle comprenait les activités suivantes :

1. Mieux comprendre les raisons pour lesquelles les paysans utilisent des pesticides et des médicaments vétérinaires. Cela permettra d'apporter des conseils mieux appropriés et de mieux atteindre la réduction de l'usage des produits les plus dangereux.
2. Elaborer des modules de formation et organiser des séances de formation avec les producteurs au niveau de toutes les communes ou canton.
3. Renforcer les compétences des salariés des projets et des membres de l'UROPC-S en matière d'identification des principaux ravageurs, des points clefs de leur biologie et sensibiliser les producteurs par rapport à ces thématiques.
4. Faire l'inventaire des pratiques traditionnelles existantes permettant de réduire ou d'éliminer l'usage des pesticides les plus dangereux, les tester, les valider avec l'appui des structures de recherches (ITRA par exemple) et enfin les diffuser.
5. Faire l'inventaire des pratiques traditionnelles existantes en soins aux animaux, les tester, les valider et les diffuser.
6. Avec l'appui de l'ITRA, tester certains bio-pesticides produits par certaines ONG (dans le cas présent, les ONG ARFA et AGIDE) et calcul de la rentabilité économique des traitements.

7. Utiliser divers medias pour informer les producteurs sur l'utilisation adéquate des pesticides homologués.
8. Identifier les lieux de vente des produits homologués et les diffuser auprès des producteurs.
9. Associer les vendeurs des produits homologués aux séances de formation à venir.
10. Accompagner et promouvoir l'approvisionnement groupé des pesticides par l'UROPC-S auprès des vendeurs de produits homologués (le but étant d'obtenir de meilleurs prix mais aussi de réduire l'utilisation de produits non homologués et souvent de qualité douteuse venant du Ghana).
11. Mettre en partenariat avec les vendeurs homologués de pesticides un système de gestion des emballages au sein des UOPC (*unions cantonales membres de l'UROPC-S*).

**Remarque :** Du fait de la durée trop courte des projets financés par l'UE et par le FFEM (respectivement 3 et 4 ans) et aussi de l'implication insuffisante de l'ITRA et de certains leaders paysans, cette stratégie n'a été que partiellement mise en œuvre au niveau des parcelles des hommes. Elle a par contre été beaucoup mieux intégrée et mise en œuvre dans les parcelles maraîchères gérées par les femmes.

## 2. STRATÉGIE DÉFINIE PAR UNE OPA NATIONALE COMME LE RECA NIGER

En matière de lutte contre les ravageurs, de meilleure gestion des pesticides et de promotion d'alternatives plus agroécologiques, le réseau national des chambres d'agriculture du Niger produit de nombreuses fiches et guides techniques (cf. <https://reca-niger.org/spip.php?article686>) et assure sur ce sujet des pesticides et alternatives des **formations des conseillers agricoles des chambres et également des formations paysannes** se déroulant à raison de 2 à 3 demi-journées par semaine sur 4 à 5 mois (300 paysans et paysannes formées par an).

Une formation d'**observateurs paysans** a été récemment mise en place sur différents sites maraîchers pour mieux connaître les cycles des ravageurs et surtout développer une réflexion avec les producteurs tant sur l'**emploi des pesticides** (bio ou non) que sur le **calendrier des cultures** (*les interactions entre ces deux thèmes étant très forts*).

Les échanges en réseau via whatsapp sont utilisés par les conseillers du RECA Niger pour identifier des ravageurs et partager les méthodes de lutte.

## 3. STRATÉGIE POUVANT CONCERNER LES PAYS DE LA CEDEAO ET UNE COMBINAISON D'ACTEURS

Ce guide ainsi que les outils de formation conçus par le RECA Niger, la CNOP malienne, etc... et les formations engendrées pourraient devenir des éléments majeurs d'une « meilleure gestion territoriale pour la transition agro-écologique ».

Ces outils ont pour objectif de former une nouvelle génération de techniciens et de responsables professionnels. Ils se placent résolument dans le cadre des efforts nécessaires pour une relance de la prise en compte des sciences agronomiques et environnementales et des pratiques agro-écologiques dans toutes leurs composantes : scientifique, technique, sanitaire, environnemental, socio-économique, et réglementaire.

Ces outils pourraient également être diffusés dans tous les établissements d'enseignement agricole.

Un **réseau à vocation régionale** tel que l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) pourrait soutenir ces démarches en respectant les problématiques bien différenciées des 3 zones agro-climatiques de l'Afrique de l'Ouest : sahélienne, soudanienne et guinéenne.

Créée en 2018, cette plateforme rassemble déjà près de 70 membres, notamment des OPA, institutions de recherche et ONG, dont AVSF, tous impliqués dans des actions de promotion et d'accompagnement de la transition agroécologique dans différents pays d'Afrique de l'Ouest.

L'alliance, dont le secrétariat est désormais assuré par le ROPPA<sup>63</sup>, constitue une instance représentative pluri-acteurs pertinente, à travers un rôle de coordination, de relais d'informations, et de renforcement de synergies entre organismes et échelles d'action pour accentuer l'impact des initiatives agroécologiques dans la sous-région.

Au-delà des membres, cette plateforme suscite l'intérêt d'autorités publiques comme la CEDEAO qui devrait soutenir l'alliance dans le cadre de son programme d'agroécologie mis en œuvre avec l'assistance technique du consortium AVSF-IRAM-INADES International. Le plan d'action évolutif de 3AO est organisé autour de différents axes prioritaires tels que le renforcement des systèmes de formation et d'apprentissage paysan, la consolidation du réseau agroécologique et la mobilisation de la société civile, le développement de la recherche participative et de la combinaison des sciences et savoir-faire paysans.

Les membres s'engagent à s'impliquer dans la mise en œuvre du plan d'action collaboratif, à travers l'animation et le soutien à diverses initiatives dans le cadre de ces axes prioritaires et en fonction de leurs propres objectifs et moyens. Le plan d'action ne comporte pas à ce jour d'initiative spécifique sur la réduction des pesticides et la formation à des alternatives agroécologiques.

Une telle initiative pourrait être proposée par AVSF, avec le soutien d'autres membres œuvrant dans ce domaine (Gret, Agrisud, CARI, CIRAD, etc.), afin de lancer une première phase de test de mise en œuvre des formations, permettant d'ajuster et d'enrichir le contenu du guide.

Le dispositif devrait aussi inclure les organisations de producteurs (représentatives, techniques et économiques) comme le RECA Niger ou la CNOP ainsi que les Services publics (instituts de recherche, services de vulgarisation, de protection des végétaux, santé animale et humaine).

Bien que le noyau dur de cette initiative resterait la **formation** sur le sujet prioritaire de la réduction de l'usage des pesticides et la promotion d'alternatives en productions animales et végétales, la vocation régionale et le lien avec la CEDEAO pourraient permettre d'aborder aussi les questions au niveau local, national et régional de **renforcement des réglementations, leur application et le contrôle des marchés de pesticides**.

Ces activités pourraient s'appuyer sur le code international de conduite établi par la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Ce code fournit un cadre de référence pour la gestion du cycle de vie des pesticides et a été rédigé à l'attention des gouvernements, de l'industrie des pesticides et d'autres parties prenantes impliqués dans la lutte contre les ravageurs et la gestion des pesticides afin de prévenir les dommages aux utilisateurs de pesticides, au public et à l'environnement<sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup> Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (<http://roppa-afrique.org/spip.php?article552>)

<sup>64</sup> [http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests\\_Pesticides/Code/Annotated\\_Guidelines\\_FR.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/Code/Annotated_Guidelines_FR.pdf)

